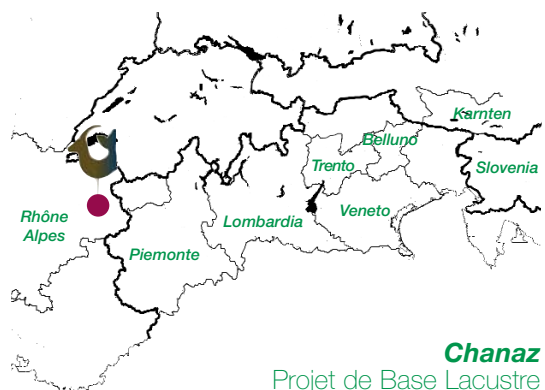


Projet écologique - Base Lacustre de Chanaz



Dans le respect des réglementations environnementales les plus strictes, le présent projet a pour objectif la création d'un plan d'eau artificiel ainsi que huit chalets sur pilotis implantés aux abords du « canal de Savière ». Les seules embarcations à moteur autorisées à naviguer seront à propulsion électrique.

CONTEXTE ET ORIGINE DU PROJET

Chanaz est une petite localité rurale comptant 500 âmes, située aux abords du « canal de Savière », ce dernier reliant le lac du Bourget au Rhône. Dotée d'un riche patrimoine culturel et naturel. Chanaz connaît aujourd'hui un véritable essor touristique avec plus de 150 000 visiteurs par an. Ce village figure également sur l'itinéraire qu'empruntaient et qu'empruntent les pèlerins, en route vers Saint Jacques de Compostelle.

M. Husson est maire de la commune depuis 30 ans et, depuis sa prise de fonction, s'est toujours fortement impliqué dans le développement durable.

Le port de plaisance actuel (115 emplacements) a atteint sa capacité maximale et le nombre d'hébergements réservés aux touristes s'avère aujourd'hui insuffisant et ne permet pas d'accueillir des groupes. Aucun investisseur privé n'ayant fait de proposition visant à remédier à la situation actuelle, la municipalité a décidé de créer un plan d'eau artificiel avec pour objectif d'aménager des logements à la norme HQE.

La « nouvelle » marina couvrira une superficie de 7200 m², augmentant de 48 anneaux portuaires la capacité d'accueil. Huit chalets (50 lits) seront bâtis dans la plus stricte conformité aux réglementations environnementales (Haute Qualité Environnementale) ainsi que dans le respect de l'architecture locale. La qualité de l'eau sera contrôlée afin d'éviter toute pollution.

M. Husson
Maire de Chanaz
73310 Chanaz - FRANCE

Tél. : 0 33 479 545 750
Fax : 0 33 479 542 794
Mail : mairie@chanaz.fr
Internet : www.chanaz.fr



TYPE DE PROJET

Initiative individuelle

Initiative collective

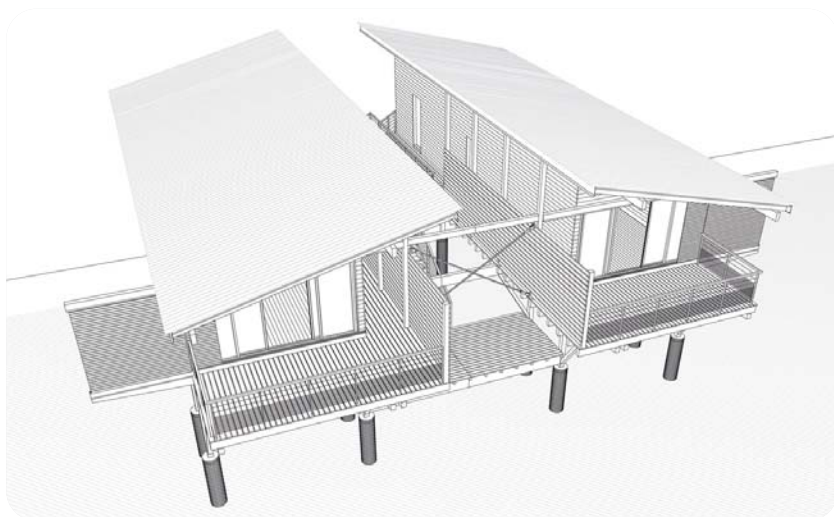
Hébergements

Restauration

Patrimoines

Activités

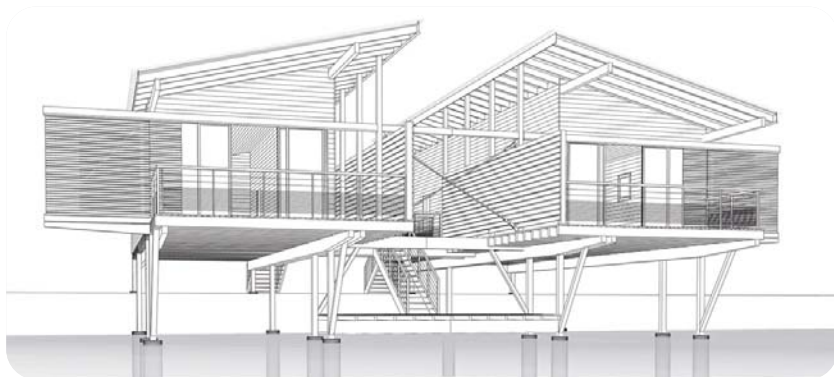




Les chalets seront dotés d'équipements permettant de capter l'énergie solaire ainsi que d'installations économes en eau et en énergie. Les phases de construction feront intervenir les acteurs locaux. Des activités parallèles non polluantes seront développées dans le secteur : cyclisme, kayak, roller et pêche.

À travers ce projet, le conseil municipal cible différents objectifs :

- augmenter le nombre de lits en hébergement touristique,
- améliorer la qualité du logement touristique,
- proposer un mode alternatif de navigation (bateaux électriques),
- développer l'économie locale,
- favoriser le développement de la commune en encourageant un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.



M. Husson

Maire de
Chanaz

● INTERVIEW ●

Pouvez-vous nous décrire votre projet ?

Il s'agit de créer une base de loisirs lacustre « verte » et huit chalets écologiques pour nous permettre d'accroître notre capacité de logement et d'accueil touristique.

Quelles actions avez-vous mises en œuvre ?

Le projet en est encore à sa phase de conception. Nous avons rassemblé 70 % du financement mais sommes

toujours à la recherche de fonds complémentaires.

Quels en sont les bénéfices ?

Nous croyons fermement que le futur est tourné vers l'écologie. Nous voulons faire partie de ce mouvement général.

Quels sont les objectifs de votre stratégie de gestion ?

La durabilité signifie la protection de l'environnement mais est également

un outil social pouvant aider à créer des emplois. Le conseil municipal souhaite encourager ces deux aspects.

Les valeurs que vous défendez attirent-elles un public spécifique ?

Nous verrons bien, mais je pense que oui.

Que voudriez-vous faire de plus ?

Nous faisons déjà beaucoup, mais si l'État nous venait encore plus en aide, nous pourrions alors créer d'autres projets durables.

FAITS ET CHIFFRES

Investissements (total) 1,8 million €

Sources de financement

Etat français 30 %
Région Rhône-Alpes 30 %
Savoie 20 %
Commune (emprunt) 20 %

Public

Les hébergements (campings, gîtes) accueillent les familles et les pèlerins, mais également les groupes. Le public attendu devrait être attiré en partie par le positionnement de la commune en faveur d'un tourisme durable.

TRANSFERABILITÉ DU PROJET - FORCES

L'initiateur du projet (M. le maire) est très actif et souhaite fortement communiquer sur celui-ci. Ce projet est réaliste et financièrement viable tout en s'inscrivant dans le cadre d'un développement environnemental durable.

ECOTOURISME APPLIQUÉ AU

PROJET DE BASE LACUSTRE DE CHANAZ

Grâce à la conception visionnaire de son maire, M. Husson, la commune de Chanaz a fait siens les principes du développement durable, et ce depuis plus de 25 ans déjà : panneaux solaires installés dès 1984 afin d'équiper le camping municipal, mise en place à l'école d'un système de chauffage fonctionnant aux copeaux de bois, restauration du patrimoine culturel, aides financière incitant à l'utilisation des énergies renouvelables et aux économies d'eau (contrôle de la consommation d'eau), etc. La commune de Chanaz est située sur le canal de Savière. Ce cours d'eau forme le cordon ombilical reliant le Rhône au lac du Bourget. En raison de sa situation géographique particulière, Chanaz fait figure de partenaire touristique incontournable du « Grand Lac du Bourget ». Chanaz, de par sa culture durable et son implantation, est logiquement intégrée à un certain nombre de réseaux et prend également part à des échanges d'expériences et autres actions visant à promouvoir la région.